



جامعة عبد الملك السعدي
Université Abdelmalek Essadi



كلية العلوم والتقنيات - طنجة



الندويية السامية للمياه والغابات
وعارية التصحر
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification

Direction Régionale Des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la
Désertification du Rif

CONVENTION DE COLLABORATION DE RECHERCHE

établie entre

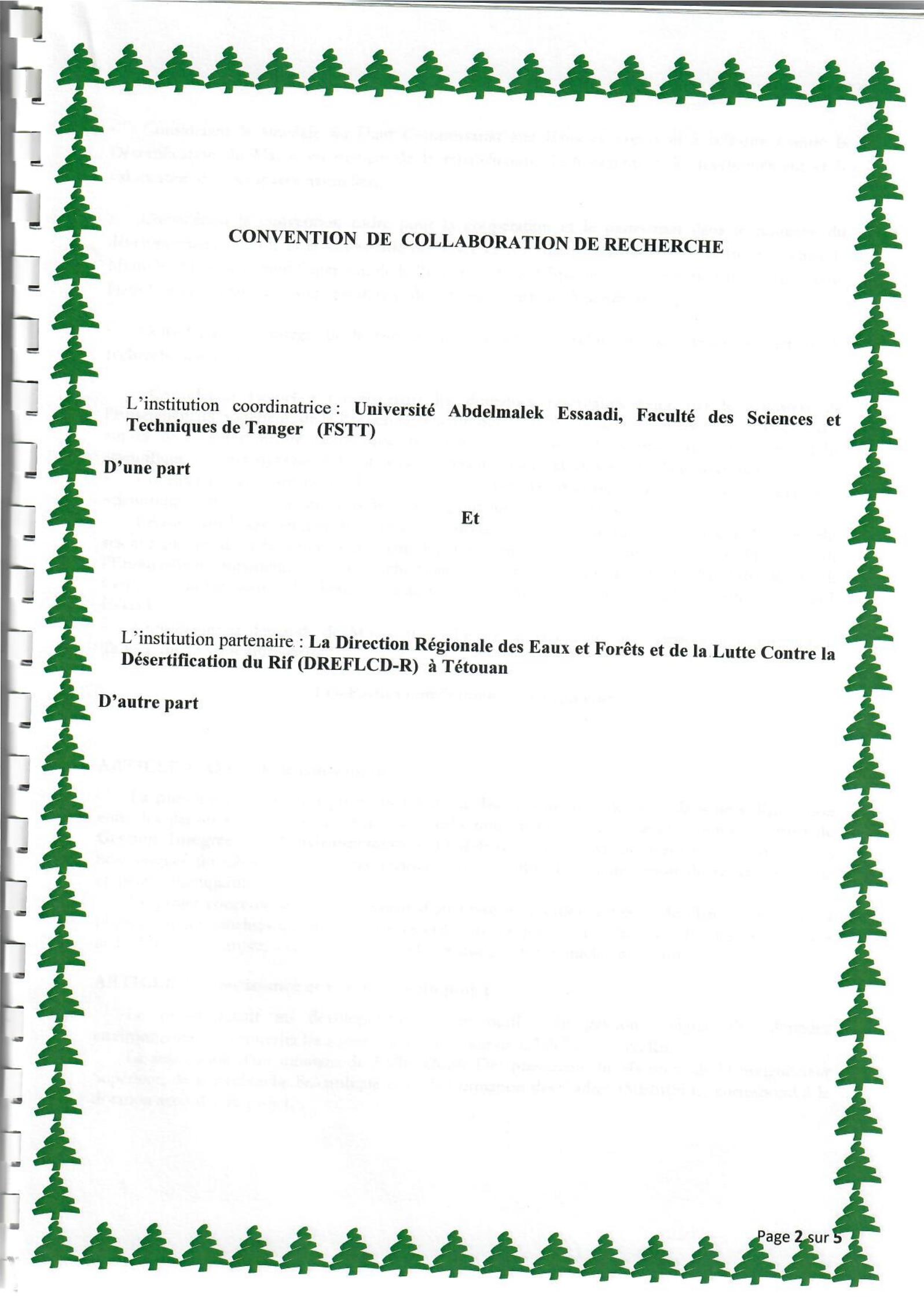
La Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)

et

**la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre
la Désertification du Rif (DREFLCD)**

Pour la réalisation

**d'un projet de recherche financé dans le cadre
des domaines prioritaires de la recherche
scientifique et du développement technologique**

A decorative border of green tree icons surrounds the page. The trees are arranged in a rectangular frame, with a single row of trees along the top and bottom edges, and vertical columns of trees along the left and right edges.

CONVENTION DE COLLABORATION DE RECHERCHE

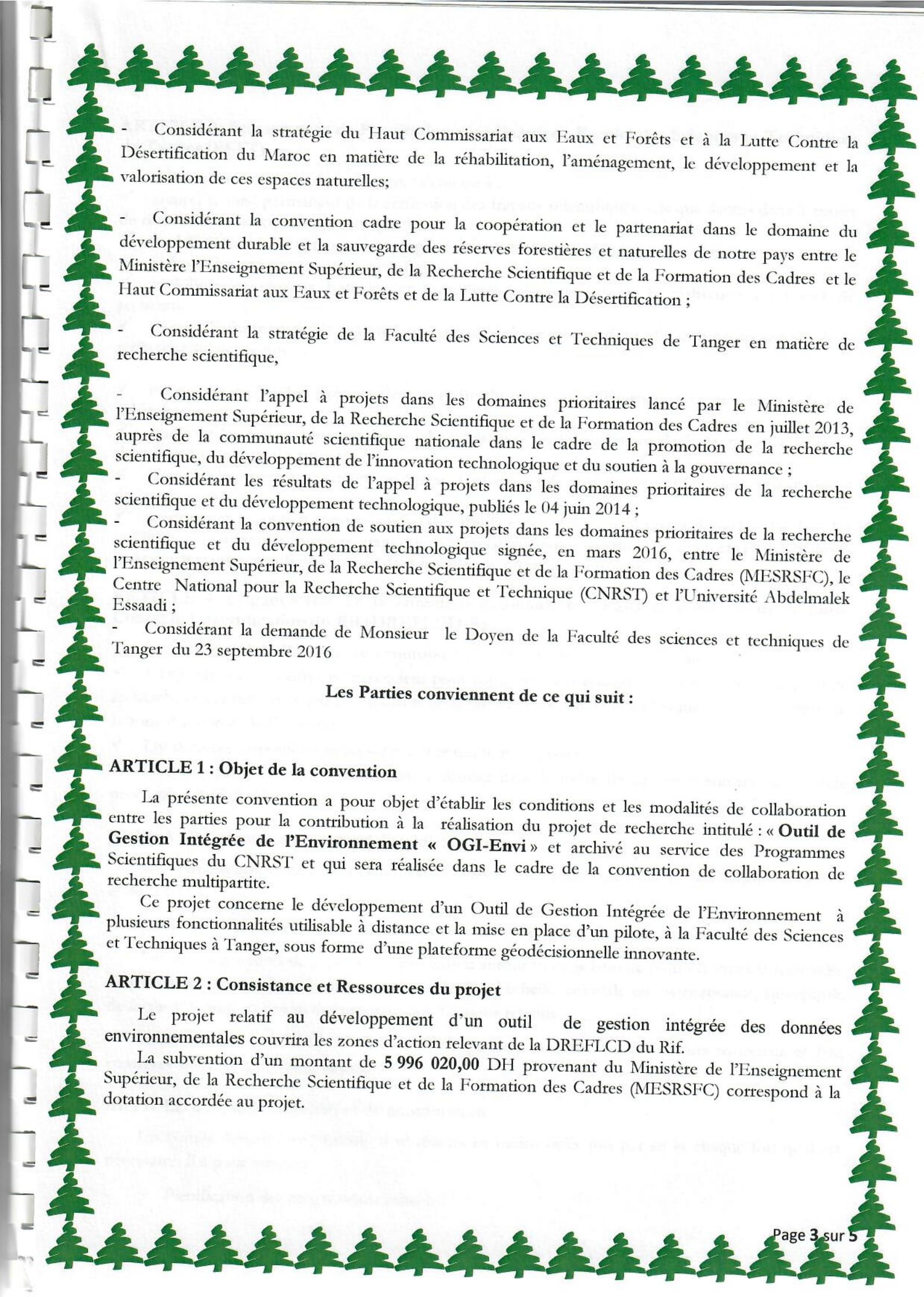
L'institution coordinatrice : **Université Abdelmalek Essaadi, Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)**

D'une part

Et

L'institution partenaire : **La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif (DREFLCD-R) à Tétouan**

D'autre part

- 
- Considérant la stratégie du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Maroc en matière de la réhabilitation, l'aménagement, le développement et la valorisation de ces espaces naturelles;
 - Considérant la convention cadre pour la coopération et le partenariat dans le domaine du développement durable et la sauvegarde des réserves forestières et naturelles de notre pays entre le Ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification ;
 - Considérant la stratégie de la Faculté des Sciences et Techniques de Tanger en matière de recherche scientifique,
 - Considérant l'appel à projets dans les domaines prioritaires lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres en juillet 2013, auprès de la communauté scientifique nationale dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique, du développement de l'innovation technologique et du soutien à la gouvernance ;
 - Considérant les résultats de l'appel à projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique, publiés le 04 juin 2014 ;
 - Considérant la convention de soutien aux projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique signée, en mars 2016, entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC), le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Université Abdelmalek Essaadi ;
 - Considérant la demande de Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences et techniques de Tanger du 23 septembre 2016

Les Parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

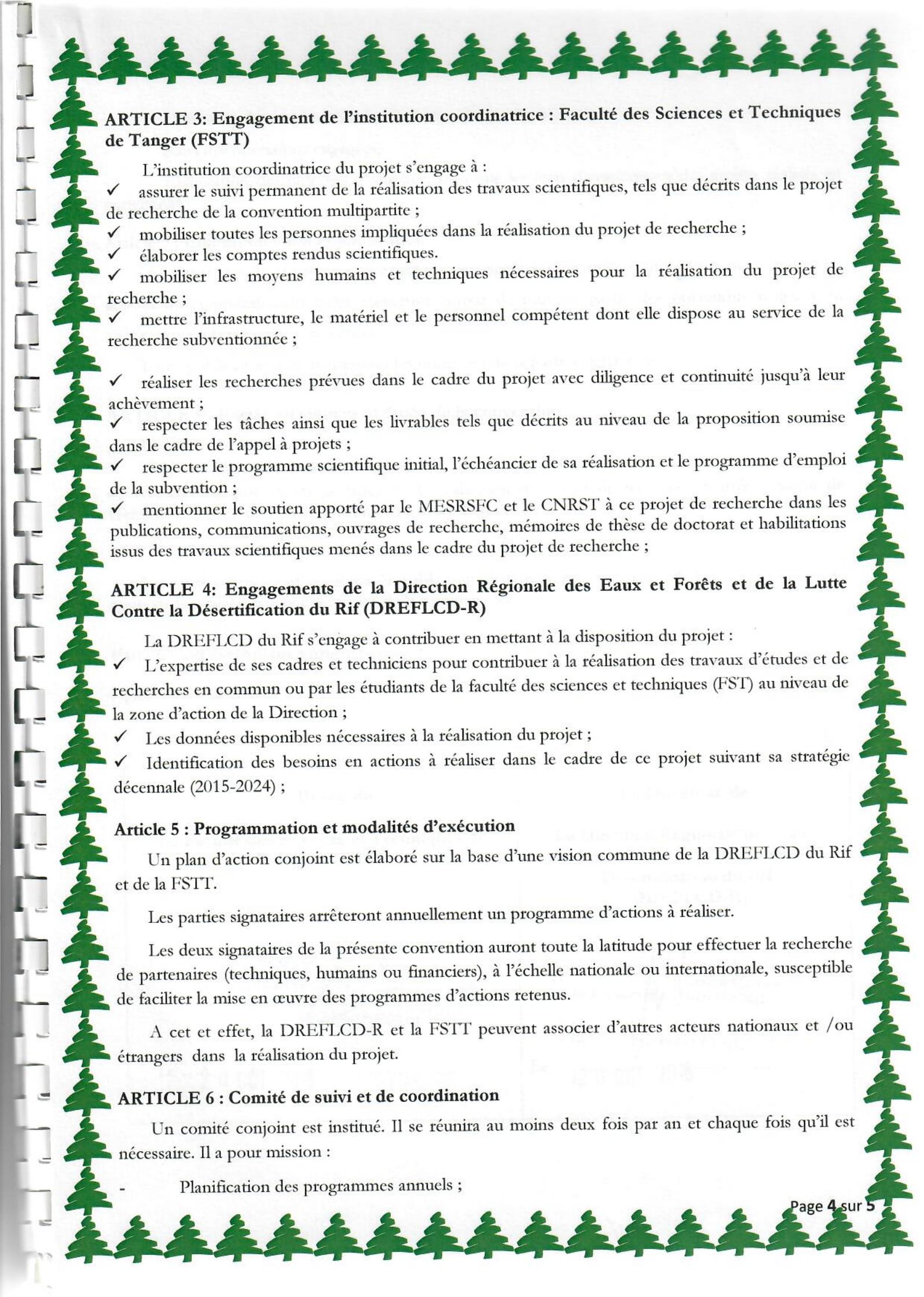
La présente convention a pour objet d'établir les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour la contribution à la réalisation du projet de recherche intitulé : « **Outil de Gestion Intégrée de l'Environnement « OGI-Envi** » et archivé au service des Programmes Scientifiques du CNRST et qui sera réalisée dans le cadre de la convention de collaboration de recherche multipartite.

Ce projet concerne le développement d'un Outil de Gestion Intégrée de l'Environnement à plusieurs fonctionnalités utilisable à distance et la mise en place d'un pilote, à la Faculté des Sciences et Techniques à Tanger, sous forme d'une plateforme géodécisionnelle innovante.

ARTICLE 2 : Consistance et Ressources du projet

Le projet relatif au développement d'un outil de gestion intégrée des données environnementales couvrira les zones d'action relevant de la DREFLCD du Rif.

La subvention d'un montant de **5 996 020,00** DH provenant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC) correspond à la dotation accordée au projet.



ARTICLE 3: Engagement de l'institution coordinatrice : Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)

L'institution coordinatrice du projet s'engage à :

- ✓ assurer le suivi permanent de la réalisation des travaux scientifiques, tels que décrits dans le projet de recherche de la convention multipartite ;
- ✓ mobiliser toutes les personnes impliquées dans la réalisation du projet de recherche ;
- ✓ élaborer les comptes rendus scientifiques.
- ✓ mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires pour la réalisation du projet de recherche ;
- ✓ mettre l'infrastructure, le matériel et le personnel compétent dont elle dispose au service de la recherche subventionnée ;
- ✓ réaliser les recherches prévues dans le cadre du projet avec diligence et continuité jusqu'à leur achèvement ;
- ✓ respecter les tâches ainsi que les livrables tels que décrits au niveau de la proposition soumise dans le cadre de l'appel à projets ;
- ✓ respecter le programme scientifique initial, l'échéancier de sa réalisation et le programme d'emploi de la subvention ;
- ✓ mentionner le soutien apporté par le MESRSFC et le CNRST à ce projet de recherche dans les publications, communications, ouvrages de recherche, mémoires de thèse de doctorat et habilitations issus des travaux scientifiques menés dans le cadre du projet de recherche ;

ARTICLE 4: Engagements de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif (DREFLCD-R)

La DREFLCD du Rif s'engage à contribuer en mettant à la disposition du projet :

- ✓ L'expertise de ses cadres et techniciens pour contribuer à la réalisation des travaux d'études et de recherches en commun ou par les étudiants de la faculté des sciences et techniques (FST) au niveau de la zone d'action de la Direction ;
- ✓ Les données disponibles nécessaires à la réalisation du projet ;
- ✓ Identification des besoins en actions à réaliser dans le cadre de ce projet suivant sa stratégie décennale (2015-2024) ;

Article 5 : Programmation et modalités d'exécution

Un plan d'action conjoint est élaboré sur la base d'une vision commune de la DREFLCD du Rif et de la FSTT.

Les parties signataires arrêteront annuellement un programme d'actions à réaliser.

Les deux signataires de la présente convention auront toute la latitude pour effectuer la recherche de partenaires (techniques, humains ou financiers), à l'échelle nationale ou internationale, susceptible de faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions retenus.

A cet effet, la DREFLCD-R et la FSTT peuvent associer d'autres acteurs nationaux et /ou étrangers dans la réalisation du projet.

ARTICLE 6 : Comité de suivi et de coordination

Un comité conjoint est institué. Il se réunira au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire. Il a pour mission :

- Planification des programmes annuels ;

- Définition des responsabilités de chacun des partenaires,
- Suivi des opérations engagées,
- Elaboration des rapports d'activités, ainsi que les états d'avancement des projets réalisés en partenariat.

Article 7 : Communication et publication

Les signataires de la présente convention s'engagent à s'informer réciproquement de toutes les actions de communication qu'ils mèneront autour de tout ou partie des opérations réalisées en application de la présente convention.

Toute publication doit mentionner les noms des deux parties signataires.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention :

- entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties,
- est conclue pour toute la durée de la réalisation du projet de recherche intitulé : « **Outil de Gestion Intégrée de l'Environnement « OGI-Envi** ».

ARTICLE 9 : Résolution des différends

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou au cours de la mise en œuvre des termes de la présente Convention.

Fait en cinq exemplaires originaux.

Signatures et cachets :

<p style="text-align: center;">Le Doyen de La Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT)</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Le Doyen</i> M. Mohammed ADDOU</p> </div> <p>Le... 20 OCT 2016</p>	<p style="text-align: center;">Le Directeur de La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif (DREFLCD-R)</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif</p> <p>Signé: Abdelaziz HAJJAJI</p> </div> <p>Le... 20 OCT 2016</p>
--	---